



# Foire aux questions

## Le Voltî est-il légal ?

Oui, comme n'importe quel monnaie, bon d'achat, chèque-repas ou éco-chèque.

Sauf que le Voltî est seulement valable dans un réseau local clairement identifié, c'est-à-dire auprès des commerçants adhérents au projet sur les entités de Ciney, Hamois, Havelange, Marche-en-Famenne, Nassogne, Somme-Leuze et Rochefort ainsi que dans la périphérie directe de cette zone.

## Est-ce que le Voltî va remplacer l'euro ?

Non, l'euro continuera à circuler dans la région considérée.

Mais chez les prestataires membres du réseau, vous pourrez payer en Voltî à la place des euros.

## Quelles différences avec l'euro ?

Il y a plusieurs différences importantes:

- Premièrement, le Voltî est confiné à une zone locale et à un réseau identifié de prestataires.
- Deuxièmement, c'est un système d'échange plus éthique parce que les prestataires s'engagent dans une démarche écologique, relocalisante, humaine et citoyenne.
- Troisièmement, c'est un système d'échange sans intérêt : personne n'aura intérêt à conserver des voltî pour spéculer, mais au contraire, tout le monde aura intérêt à le faire circuler.

## Pourquoi utiliser un bout de papier qui a la même valeur que l'euro plutôt que l'euro lui-même ?

Le bout de papier n'a de valeur que localement. En restant nécessairement dans la région, il augmente sa richesse, alors que l'euro est conçu pour le grand marché, l'import-export, la spéculation sur les matières premières etc. C'est avec nos épargnes en euros que nous finançons les délocalisations de nos industries et nos emplois. Plus de 85 % de la masse monétaire nourrit l'économie spéculative au détriment de l'économie réelle.

## Comment le Voltî fait-il pour relocaliser ?

Pour les particuliers, le Voltî peut servir à relocaliser leurs échanges (préférer acheter local plutôt que de recourir aux zones commerciales et aux multinationales).

Pour les prestataires, le Voltî peut les inciter à relocaliser leur approvisionnement ; ils y ont même un intérêt direct : éviter les 2,5% de prélèvement lors de la reconversion vers l'euro.

## **Est-ce qu'il existe déjà des monnaies locales complémentaires ?**

Oui, partout dans le monde, et depuis très longtemps. Il y en a quelques-unes en Belgique pour l'instant, plus d'une trentaine en Allemagne, plus d'une centaine aux Etats-Unis, en Amérique du Sud... et même en Suisse.

## **Est-ce que j'utilise déjà une monnaie complémentaire sans en avoir conscience ?**

Oui !! Les chèques-repas, les miles des compagnies aériennes ou les points offerts sur les cartes de fidélité des grandes surfaces s'assimilent à cette pratique...

Mais ces monnaies ne sont pas locales, elles sont seulement utilisables dans certains commerces ou compagnies aériennes.

## **Est-ce que le Voltî est juste une carte de fidélité ?**

Non, parce qu'avec vos Voltî, vous pourrez non seulement payer les commerçants mais aussi régler votre cotisation à une association locale, payer votre kiné, etc., pour autant que ces personnes adhèrent au projet.

Et, s'ils le désirent, certains – pas tous – commerçants-prestataires pourront ajouter un « geste commercial » sous forme de ristourne... ou de Voltî, à l'instar des cartes de fidélité.

## **Est-ce qu'on peut acheter n'importe où et n'importe quoi avec le Voltî ?**

Non, seulement chez les commerçants-prestataires qui adhéreront à l'association et à sa charte de valeurs. Ils seront référencés dans un guide, sur internet, et on les reconnaîtra grâce à un autocollant sur leur vitrine.

Cette liste sera mise à jour régulièrement.

## **Si je suis un prestataire, qu'est-ce que je fais des Voltî que je reçois de mes clients ?**

Vous avez plusieurs options :

- vous pouvez payer en Voltî un de vos fournisseurs s'il les accepte (s'il ne les accepte pas, c'est l'occasion de lui proposer de se joindre au mouvement).
- vous pouvez, au lieu de rendre de la monnaie en euros, la rendre en Voltî à vos clients (s'il est d'accord, bien entendu).
- vous pourriez accorder une ristourne en Voltî à vos clients et avec l'accord de vos collaborateurs ou de vos jobistes, vous pourriez leur octroyer certains avantages extra-légaux en Voltî.

Bien entendu, en tant que particulier utilisateur de Voltî, vous pourriez aussi les dépenser chez un autre prestataire du réseau.

## **Puis-je reconvertir mes Voltî en euros ?**

Les utilisateurs particuliers doivent dépenser leurs Voltî chez un prestataire.

Seuls les prestataires de biens et services adhérents à l'asbl et figurant à l'annuaire du Voltî ont la possibilité de reconvertir les Voltî détenus en euros avec application d'une commission de change de 2,5 %. Les prestataires de biens et services qui acceptent d'être comptoirs de change seront exonérés de la dite commission de change.

## Que deviennent les euros que j'échange contre des Voltî ?

Les euros collectés par les conversions en Voltî seront placés :

- pour partie, dans une institution bancaire s'inscrivant dans le secteur de la finance solidaire et éthique de façon à permettre des retraits à vue ou très rapides (par exemple, pour répondre aux demandes de reconversion) ;
- pour partie, auprès d'un organisme accrédité pour participer au financement de projets locaux répondant aux critères de la charte (par exemple, micro-crédits auprès de commerçants locaux).

La somme des montants placés formera le fond de garantie. Il sera géré par l'asbl « Le Voltî ».

## Est-ce que le Voltî va augmenter mon pouvoir d'achat ?

Pour les utilisateurs particuliers, oui si certains prestataires accordent des réductions du fait de la participation au système (à l'image des cartes de fidélité).

Pour les prestataires, également :

- en recrutant de nouveaux clients particuliers qui choisiraient de se fournir localement en Voltî plutôt qu'en euros dans une grande surface ;
- en profitant de la publicité faite dans l'annuaire du Voltî qui sera diffusé et publié sur internet. C'est une visibilité supplémentaire ;
- en étant sollicités par d'autres prestataires de biens ou services qui choisiraient de se fournir localement plutôt que via leurs filières traditionnelles et plus éloignées, pour pouvoir écouler les Voltî dépensés chez eux.

## Quel est l'intérêt pour un prestataire d'accepter le Voltî ?

- Parce que le Voltî va fonctionner comme un « label éthique », un signe de reconnaissance ; en allant chez tel prestataire, les usagers sauront que ce prestataire s'est engagé dans une démarche de relocalisation, de responsabilité écologique, d'attention à la dimension éthique de l'économie...
- De plus l'économie en réseau est un excellent moyen de relocalisation d'une partie des échanges, ce qui ravive l'activité économique locale.
- Il est également toujours intéressant, pour un prestataire, de faire partie d'un réseau, local qui plus est.

## Qui va gérer le Voltî ?

- Une asbl gèrera le projet du Voltî. Elle sera constituée de citoyens consommateurs (les utilisateurs) et de commerçants ou d'acteurs sociaux et culturels ou de pouvoirs publics (les prestataires).
- L'assemblée générale et le conseil d'administration seront composés de représentants de chacune de ces catégories d'acteurs.

## **Comment devenir utilisateur du Voltî ?**

- Soit en adhérant à l'association (en payant une cotisation de 5 Voltî ou de 5 euros) et en convertissant des euros en Voltî dans un comptoir de change ou auprès du Volticentre de votre commune.
- Soit en acceptant qu'un prestataire vous rende votre monnaie en Voltî : il ne vous restera plus qu'à lire l'annuaire des prestataires disponible sur internet et aller y dépenser vos Voltî!
- L'asbl étant en autofinancement et non subsidiée, toute contribution volontaire supplémentaire est la bienvenue pour permettre le bon fonctionnement de l'asbl.

## **Comment fait-on pour se procurer des Voltî ?**

En se rendant chez un prestataire qui a accepté de devenir comptoir de change ou dans le Volticentre de votre commune. L'information se trouve dans le catalogue du Voltî.

## **En quoi l'utilisation du Voltî est-elle une démarche citoyenne ?**

- Parce que vous retrouvez une certaine maîtrise dans l'usage de la monnaie, en participant à une association qui s'est réappropriée le mécanisme monétaire.
- En utilisant une monnaie d'initiative citoyenne, vous participez à un mouvement qui crée une confiance nouvelle entre les acteurs d'un territoire.
- Parce que le Voltî s'intègre dans un mouvement de convergence avec d'autres démarches citoyennes existantes, comme Rochefort en transition, Ciney en Transition, Colibri-Famenne et leurs marchés fermiers, les GACs de la région ...

## **Quelles sont les garanties que les billets ne soient pas falsifiés ?**

Les bons d'échange seront sécurisés. Mais qui souhaitera falsifier un bon qui ne circule que localement ?